



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.1/2007/6
8 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

Cent unième session
Genève, 16-18 octobre 2007
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS ROUTIERS

Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud

Rapport intérimaire du Bureau central du projet
d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud

1. L'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) est un réseau international d'autoroutes et de voies rapides reliant la mer Baltique, la mer Adriatique, la mer Égée et la mer Noire.
2. Le projet réunit 15 pays d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est (Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie); trois autres pays (Serbie, Suède et Ukraine) y participent en qualité d'observateurs.
3. L'autoroute, constituée de chaussées doubles de grande capacité, à croisements à niveaux séparés, et comptant chacune deux voies de circulation au minimum, offrira un niveau de service adapté à la circulation moderne en satisfaisant aux normes actuellement en vigueur en matière de sécurité, de vitesse et de confort, et devrait contribuer ainsi au développement économique et social de l'ensemble du continent européen.
4. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) est l'agent d'exécution du projet, chargé du soutien technique et administratif nécessaire à celui-ci et de la coordination de ses activités.

5. La longueur totale du réseau TEM prévue au 1^{er} janvier 2007 était de 24 047 km, dont 10 113 (à chaussées doubles) et 3 558 (à chaussée unique) étaient en service et 1 170 en construction (annexe I). On trouvera à l'annexe IV une carte schématique du réseau en 2007.
6. D'après les indicateurs comparatifs correspondants (voir les trois dernières colonnes de l'annexe I), la Turquie comptait le pourcentage le plus élevé du réseau en longueur (28,8 %), la Hongrie avait le rythme de construction le plus rapide (14,2 % du réseau national TEM en construction) et l'Italie le pourcentage le plus élevé d'achèvement de son réseau (99,7 %). Au total, 49,5 % de l'ensemble du réseau TEM étaient en service et 4,6 % en construction.
7. Bien qu'il ne soit pas complètement achevé, le TEM fonctionne déjà effectivement, grâce aux corridors TEM constitués par des routes nationales améliorées qui relient les tronçons d'autoroute déjà construits.
8. Les principaux objectifs fixés pour le projet sont les suivants:
 - a) Aider les pays participants à accélérer la construction du réseau TEM, en déterminant les besoins et les priorités en matière d'investissement, en étudiant comment obtenir les ressources financières nécessaires à sa construction et en cherchant le système approprié de remboursement des coûts de construction par les utilisateurs;
 - b) Aider à concevoir, construire, entretenir, exploiter et gérer le réseau d'autoroutes TEM sur le territoire des pays participants dans le cadre d'une infrastructure routière européenne unifiée, de manière à combler les lacunes du réseau autoroutier existant dans la région;
 - c) Étudier, compte tenu des contraintes économiques actuelles, la possibilité d'améliorer les routes existantes et de construire les autoroutes par étapes;
 - d) Promouvoir et améliorer la coopération dans tous les domaines qui ont trait au transport routier entre pays du TEM ayant des niveaux de développement différents;
 - e) Continuer à partager avec d'autres régions les connaissances, les compétences techniques et le savoir-faire acquis par les pays de la région du TEM.
9. Au cours des trente années qui se sont écoulées depuis le lancement du projet, on a vu s'instaurer, parallèlement à la mise en place d'un cadre institutionnel et d'une structure d'organisation du projet, une coopération et une concertation efficaces entre les autorités routières et autoroutières des pays participants.
10. L'organe de décision principal du projet est le Comité directeur, qui se réunit deux fois par an, décide de la politique du projet et des mesures d'ordre général à adopter dans le cadre des activités du TEM, et prend les décisions qu'appelle l'action commune.
11. Le Comité directeur a tenu sa dernière (quarante-septième) session du 13 au 15 juin 2007, à Cracovie (Pologne). La prochaine session (quarante-huitième) aura lieu en décembre de cette année, à Genève.
12. Le projet est dirigé par un bureau central, qui coordonne toutes les activités du programme de travail. Il travaille sous la direction du Comité directeur et selon les orientations données par

la Commission économique pour l'Europe. Il est installé à Varsovie et le Gouvernement polonais prend à sa charge les coûts administratifs qui s'y rapportent.

13. Le Bureau central du projet a à sa tête le Directeur du projet. Les précédents directeurs du projet TEM étaient détachés successivement par les Gouvernements de la Grèce, de la Turquie, de la Roumanie, de l'ex-Tchécoslovaquie, de la Slovaquie et de la République tchèque. Le mandat de l'actuel Directeur, détaché par le Gouvernement slovaque, arrive à échéance le 31 décembre 2008.

14. Dans chaque pays participant, un coordonnateur national TEM, désigné par les autorités publiques, est chargé de coordonner toutes les activités relatives au projet dans son pays.

15. Toutes les activités du projet sont exclusivement financées par les contributions en espèces ou en nature des pays participants. À cette fin, un fonds d'affectation spéciale TEM a été créé en vertu d'un accord signé à Genève en décembre 1991. Cet accord prévoit que chaque pays participant doit chaque année verser au projet une contribution de 7 500 dollars des États-Unis en plus de sa contribution en nature. Aux termes de l'Accord, la CEE est responsable de la gestion des fonds versés en espèces. De ce fait, le projet s'appuie sur un mécanisme permanent et bien rodé d'administration et de coordination continues de ses activités techniques, économiques et de gestion.

16. D'après le rapport financier de 2006, approuvé à la quarante-septième session du Comité directeur, les crédits totaux disponibles pendant l'exercice 2006 s'élevaient à 166 053 dollars et les dépenses totales (y compris les frais de soutien aux programmes de la CEE) à 95 945 dollars, ce qui laisse un solde créditeur non engagé de 70 108 dollars au 31 décembre 2006.

17. Le programme de travail du TEM pour 2007, établi sur la base des dispositions de l'Accord sur le Fonds d'affectation spéciale et approuvé à la quarante-sixième session du Comité directeur (4-6 décembre 2006, Genève), figure à l'annexe II du présent rapport.

18. Le projet TEM, outre ses activités de coordination et d'assistance visant à accélérer les travaux de construction proprement dits, joue un rôle pilote en ce qui concerne le financement par le secteur privé de la construction et de l'entretien d'autoroutes et de routes, en centrant ses efforts sur la mise au point des cadres juridiques pour la construction d'autoroutes grâce à l'apport de crédits étrangers et à des systèmes de concession, en évaluant les systèmes de recouvrement des coûts, notamment les conditions de perception de droits de péage autoroutiers, en étudiant et en définissant des éléments d'évaluation des partenariats public-privé et de l'assistance technique dans le domaine du financement des autoroutes par le secteur privé.

19. Dernièrement, le champ du transfert de technologie et de connaissances dans le cadre du projet TEM s'est également élargi, et l'on est passé de la conception, de la construction et de l'exploitation d'autoroutes au domaine plus vaste des questions générales relatives aux autoroutes et aux routes, telles que la gestion des revêtements et des ponts, les études d'impact sur l'environnement, la normalisation, l'harmonisation de la signalisation, l'adoption de systèmes de transport intelligents, etc. Ce transfert de technologie à l'intérieur du projet TEM se fait dans des formes et avec des instruments variables selon les objectifs et le type d'activité, notamment des séminaires, des ateliers et des tables rondes, habituellement coorganisés par

un État membre et le Bureau central du projet, conformément au programme de travail annuel, souvent en collaboration avec un ou plusieurs instituts ou consultants indépendants.

20. Ces activités de transfert et d'assistance technique ont aussi bénéficié des contributions précieuses de pays de l'OCDE, notamment des autres pays de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Comparé aux nombreux programmes de transfert de technologie à l'adresse des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, le TEM a d'unique en ce sens qu'il permet non seulement le transfert de technologie des pays occidentaux développés vers cette région, mais aussi le transfert de technologie, la concertation et l'échange d'expériences et de connaissances entre pays participants. Le potentiel technique accumulé, en termes d'experts formés, constitue aussi une richesse considérable pour le projet, qui peut être mise à profit dans d'autres régions.

21. Le projet bénéficie de la collaboration des organisations internationales traitant des questions de transport, notamment des directions générales compétentes de la Commission européenne, la Conférence européenne des ministres des transports, l'Initiative «Europe centrale», la Conférence des directeurs des routes d'Europe de l'Ouest (DREO), le programme HEEP (Highway Engineering Exchange Program) situé aux États-Unis, le Bureau central du projet TER/ONU de Bratislava, l'Union internationale des transports routiers (IRU), la Fédération routière internationale (FRI), Partners for Road (une initiative des Pays-Bas) et l'Association européenne des concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages à péage (ASECAP).

22. De plus, au cours de la période à l'examen, le Bureau central a continué à suivre la progression des couloirs de transport paneuropéens, comme le montre, par exemple, la présence, au nom du secrétariat, du Directeur du projet à la réunion du Comité directeur du couloir VI à Ostrava (République tchèque), le 13 novembre 2006, et à la réunion tenue à Trieste (Italie), le 22 juin 2007.

23. De plus, le Directeur du projet a participé, le 25 mai 2007, à l'inspection locale du tronçon routier du corridor paneuropéen de transport VI – entre Zilina (SK) et Bielsko Biala (PL).

24. La collecte, aux fins de saisie dans une base d'information, et la cartographie des données TEMSTAT ont été menées à bien sur l'ensemble de la période considérée. La réunion TEMSTAT consacrée à cette question s'est tenue à Antalya (Turquie) les 3 et 4 mai 2007. Y ont pris part 12 experts des pays participants. À cette occasion, les données sur l'état d'avancement du TEM et les données TEMSTAT 1 et 2 de 2007 ont été transférées au Bureau central, où elles serviront à élaborer le rapport sur l'état d'avancement du TEM et les cartes nationales et régionales, ainsi qu'à mettre au point les activités de suivi du Plan directeur du TEM.

25. La base de données TEMSTAT représente la principale source de données du programme cartographique ArcView du TEM. Ce programme comprend des cartes régionales et nationales de l'état des infrastructures, des cartes des flux de circulation et des cartes du Plan directeur du TEM, représentant l'évolution prévue du réseau jusqu'en 2020.

26. En novembre 1993 a été inaugurée la zone V TEM/HEEP (Europe orientale et centrale), la première du genre en Europe, établie avec le soutien financier et technique de la FHWA et de HEEP. Ce dernier organisme est une association sans but lucratif qui s'efforce de favoriser le libre-échange de programmes, systèmes et concepts informatiques entre ses membres, dans les

domaines du génie civil, des transports et de la gestion, en vue d'une utilisation plus efficace des outils informatiques. La mise en place de la zone V HEEP a permis d'offrir aux pays participants et à leurs experts en logiciels un accès libre aux dernières innovations en matière d'ingénierie électronique autoroutière.

27. La réunion de 2007 de la zone V TEM/HEEP s'est tenue à Budapest (Hongrie) du 23 au 25 avril 2007. Dans le cadre du programme HEEP de participation des enseignants et des étudiants, un étudiant de l'Université Szechenyi Istvan de Győr a obtenu une bourse d'études pour présenter ses recherches à la Conférence internationale annuelle HEEP qui aura lieu à Albany, New York (États-Unis d'Amérique), en septembre 2007.

28. Pendant la période considérée, la collaboration déjà très étroite entre le Bureau central du projet et la CEE s'est encore renforcée. Le Directeur du projet a participé à la soixante-neuvième session du Comité des transports intérieurs de la CEE, qui s'est tenue du 6 au 8 février 2007, et à une réunion du groupe informel d'experts du WP.5 consacrée à la révision et à la mise à jour du «Rapport sur la base méthodologique pour la définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et le niveau de service sur les réseaux d'infrastructure», le 15 janvier 2007 à Genève.

29. À l'invitation du Directeur de l'Institut de recherche sur les transports de Varsovie, le Directeur du projet a pris part à l'enquête de NETLIPSE (Réseau de diffusion des connaissances relatives à la gestion et à l'organisation des grands projets d'infrastructure en Europe) axée sur le périphérique de Bratislava (qui appartient au réseau TEM), à Bratislava (Slovaquie) les 28 et 29 janvier 2007 et à la Conférence de NETLIPSE tenue à Varsovie (Pologne) les 12 et 13 février 2007.

30. Grâce à une excellente coopération et sur l'invitation du Directeur général adjoint de la Direction polonaise des routes et autoroutes nationales, le Directeur du projet a assisté à l'atelier ERA-NET ROAD intitulé «Operating Roads and Road Traffic» organisé à Stockholm (Suède) les 27 et 28 février 2007.

31. Le Bureau central a poursuivi la mise en œuvre du Plan directeur du TEM (élaboré en 2005). Il a notamment fait approuver la méthodologie de sélection et de hiérarchisation des projets, défini le réseau de base du Plan directeur et les goulets d'étranglement du TEM, ainsi qu'évalué et classé par ordre de priorité 319 projets routiers, repéré les autres liaisons manquantes et prolongements du TEM et dressé un inventaire des problèmes de passage des frontières et des recommandations visant à les amenuiser.

32. L'élaboration du Plan directeur du projet TEM a contribué de manière non négligeable à l'extension du réseau TEN-T et à la mise en place effective des corridors de transport paneuropéens. Avec le Plan directeur du TER (chemin de fer transeuropéen), élaboré simultanément, le Plan directeur du TEM a également favorisé le fonctionnement intermodal et la complémentarité des modes de transport et a assuré l'efficacité maximale des infrastructures de transport.

33. Suivant les conclusions et recommandations du Plan directeur du TEM qui ont été approuvées, certaines interventions et activités de suivi ont été envisagées pour assurer une plus large diffusion à la mise en œuvre du Plan directeur et communiquer ses résultats (annexe III).

34. On trouvera sur le site Web de la CEE de plus amples renseignements concernant le Plan directeur: <http://unece.org/trans>.
35. À l'invitation de l'Initiative «Europe centrale», le Directeur du projet a participé à un débat sur l'aménagement du territoire tenu à Vienne (Autriche), le 22 mai 2007.
36. Au cours de la période considérée, la collaboration avec le Bureau central du projet TER à Budapest (déplacé à Bratislava, Slovaquie, depuis le 15 mai 2007) s'est poursuivie. Elle a surtout porté sur l'administration des deux projets, sur les possibilités de coopérer avec la Commission européenne aux activités touchant le transport multimodal et sur la résolution coordonnée de toutes les questions relatives à l'élaboration des plans directeurs du TEM et du TER.
37. Enfin, à l'invitation de la CEE et du Ministère des transports de la République du Bélarus, le Directeur du projet et les autres représentants de la CEE ont participé au Congrès bélarussien des transports et à l'Atelier national consacré au renforcement des capacités nationales visant à faciliter le transport interrégional le long des liaisons de transport Europe-Asie, ainsi qu'aux discussions sur l'éventuelle adhésion du Bélarus aux projets TEM et TER. L'atelier s'est tenu à Minsk (Bélarus) les 30 mai et 1^{er} juin 2007.

Annexe I

ÉTAT DU RÉSEAU TEM (au 1^{er} janvier 2007)

| PAYS | Longueur totale | EN PROJET (à l'étude, au stade d'avant-projet ou en phase de conception) | | EN CONSTRUCTION | | EN SERVICE | | INDICATEURS COMPARATIFS | | |
|--------------------|-----------------|---|--------------------|-----------------|--------------------|--------------|--------------------|---|--|---|
| | Km | Une chaussée | Les deux chaussées | Une chaussée | Les deux chaussées | Une chaussée | Les deux chaussées | Pourcentage de la longueur totale du réseau | PROGRESSION DE LA CONSTRUCTION (pourcentage de la longueur en construction) | NIVEAU D'EXÉCUTION (pourcentage de la longueur en service) |
| Numéro de colonne | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Autriche | 485 | - | - | 35 | 22 | 35 | 428 | 2,0 | 8,2 | 92,0 |
| Bosnie-Herzégovine | 792 | 455 | 337 | - | - | - | 20 | 3,3 | - | 2,5 |
| Bulgarie | 925 | - | 617 | - | 15 | 19 | 274 | 3,9 | 1,6 | 30,7 |
| Croatie | 1 465 | 31 | 508 | 6 | 161 | 88 | 742 | 6,1 | 11,2 | 53,7 |
| Géorgie | 1 053 | - | 1 045 | - | - | - | 8 | 4,4 | - | 0,8 |
| Hongrie | 1 658 | 100 | 444 | - | 236 | 82 | 796 | 6,9 | 14,2 | 50,5 |
| Italie | 1 519 | - | - | - | 4 | - | 1 515 | 6,3 | 0,3 | 99,7 |
| Lituanie | 719 | 20 | 83 | 29 | 14 | 254 | 466 | 3,0 | 4,0 | 82,5 |
| Pologne | 3 317 | 403 | 1 914 | 51 | 96 | 92 | 763 | 13,8 | 3,7 | 24,4 |
| République tchèque | 987 | - | 312 | - | 44 | - | 631 | 4,1 | 4,5 | 63,9 |
| Roumanie | 3 064 | - | 2 614 | - | 202 | - | 248 | 12,7 | 6,7 | 8,1 |
| Slovaquie | 935 | - | 513 | 3 | 71 | 570 | 362 | 3,9 | 7,8 | 69,2 |
| Slovénie | 191 | - | 13 | - | 8 | 21 | 170 | 0,8 | 4,2 | 94,8 |
| Turquie | 6 937 | - | 677 | - | 173 | 2 397 | 3 690 | 28,8 | 2,5 | 70,5 |
| TOTAL | 24 047 | 1 009 | 9 077 | 124 | 1 046 | 3 558 | 10 113 | 100,00 | 4,6 | 49,5 |

Note: Le Bureau central ne dispose pas des données concernant l'Arménie.

Annexe II

PROJET D'AUTOROUTE TRANSEUROPEENNE NORD-SUD (TEM): PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2007

| Objectif | | Activité | | Interventions | Agent d'exécution | 2007 | | | |
|----------|--|------------------|---|---|--|------|----|-----|----|
| N° | Description | Rang de priorité | Description | | | I | II | III | IV |
| 1 | Mise à jour du réseau TEM, accélération de sa construction et examen des priorités | 1.1 I | Mesures de suivi du Plan directeur du TEM | 1.1.1 Étudier les possibilités d'accélérer la construction du réseau de base du TEM | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |
| | | | | 1.1.2 Collecter les données manquantes ou insuffisantes dans le Plan directeur | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | | |
| | | | | 1.1.3 Définir des priorités concernant le réseau de base en fonction des données nouvelles et actualisées/révisées reçues | Bureau central du projet Gouvernements Consultants | | | * | |
| | | | | 1.1.4 Collecter les données concernant l'état du réseau de base et l'avancement prévu et établir un rapport | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |
| | | | | 1.1.5 Atelier sur l'identification des goulets d'étranglement du Plan directeur et la méthodologie de la construction par étapes | Bureau central du projet Gouvernements | | * | | |
| | | | | 1.1.6 Mettre à jour des listes et des cartes des goulets d'étranglement du Plan directeur | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | | |
| | | | | 1.1.7 Surveillance de l'application du Plan directeur | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |

| Objectif | | Activité | | Interventions | Agent d'exécution | 2007 | | | |
|----------|-------------|------------------|-------------|--|--|------|----|-----|----|
| N° | Description | Rang de priorité | Description | | | I | II | III | IV |
| | | | | 1.1.8 Comparer le réseau de base du Plan directeur à l'AGR | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | | |
| | | | | 1.1.9 Élaborer des propositions concernant les modifications à apporter au réseau de base | Bureau central du projet Gouvernements | | | * | * |
| | | | | 1.1.10 Entretien et moderniser le système SIG du Plan directeur | Bureau central du projet | * | * | * | * |
| | | | | 1.1.11 Analyser la sécurisation financière des projets prévus par le Plan directeur | Bureau central du projet Consultants | * | * | * | |
| | | | | 1.1.12 Élaboration du mandat visant à permettre l'examen de la stratégie d'investissement du Plan directeur | Bureau central du projet Gouvernements CEE Bureau central du projet TER | | | * | * |
| | | | | 1.1.13 Élaborer la brochure sur le suivi du Plan directeur | Bureau central du projet Gouvernements CEE | | * | * | * |

| Objectif | | Activité | | Interventions | Agent d'exécution | 2007 | | | |
|----------|------------------|------------------|---|--|--|------|----|-----|----|
| N° | Description | Rang de priorité | Description | | | I | II | III | IV |
| | | 1.2 I | Intégration du TEM dans le nouveau système de transports européen | 1.2.1 Renforcer le TEM en tant qu'instrument de contrôle et de gestion de la mise en place des corridors paneuropéens | CEE Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |
| | | | | 1.2.2 Assurer le secrétariat du corridor paneuropéen de transport VI | Bureau central du projet Pologne | * | * | * | * |
| 2 | Promotion du TEM | 2.1 I | Établissement de nouvelles relations avec les pays voisins afin qu'ils adhèrent au projet | 2.1.1 Veiller à ce que les représentants de la CEE et du Bureau central entrent en relation avec les pays conformément à l'Accord sur le Fonds d'affectation spéciale pour le TEM afin d'étudier les possibilités et conditions d'adhésion au projet, tout particulièrement avec les pays non membres du TEM qui sont inclus dans le Plan directeur | CEE Bureau central du projet | * | * | * | * |
| | | | | 2.1.2 Encourager et soutenir par l'intermédiaire du Bureau central du projet les relations bilatérales et multilatérales | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |

| Objectif | | Activité | | Interventions | Agent d'exécution | 2007 | | | |
|----------|-------------|------------------|--|--|---|------|----|-----|----|
| N° | Description | Rang de priorité | Description | | | I | II | III | IV |
| | | 2.2 I | Fournir des informations sur le TEM: brochures, manifestations internationales, informations dans les médias, etc. | 2.2.1 Publier régulièrement des communiqués de presse et d'autres types d'information sur les activités du projet | CEE Bureau central du projet | * | * | * | * |
| | | | | 2.2.2 Diffuser dans les pays toute l'information sur le projet | Gouvernements | * | * | * | * |
| | | | | 2.2.3 Mettre à jour en permanence la page Web du projet TEM sur le site Web de la CEE | CEE Bureau central du projet | * | * | * | * |
| | | | | 2.2.4 Donner aux membres l'information en retour sur le TEM | Bureau central du projet | * | * | * | * |
| | | | | 2.2.5 Être présent aux rencontres concernant les transports européens | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |
| | | | | 2.2.6 Organiser des manifestations régionales et nationales pour présenter le projet et y participer | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |
| | | | | 2.2.7 Renforcer les capacités du Bureau central du projet en lui procurant des ressources financières et humaines plus abondantes | CEE Gouvernements | * | * | * | * |

| Objectif | | Activité | | Interventions | Agent d'exécution | 2007 | | | |
|----------|--|------------------|----------------------------|---|---|------|----|-----|----|
| N° | Description | Rang de priorité | Description | | | I | II | III | IV |
| 3 | Assurer sur le réseau TEM des conditions de conduite sûres, durables et homogènes en concourant à sa conception, à son entretien, à son exploitation et à sa gestion | 3.1 I | Systèmes d'information TEM | 3.1.1 Exécuter les activités courantes prévues pour la zone V HEEP | Bureau central du projet Gouvernements | | * | | |
| | | | | 3.1.2 Traitement des données des bases TEMSTAT | Bureau central du projet | * | | * | |
| | | | | 3.1.3 Rencontres avec les interlocuteurs de TEMSTAT | Bureau central du projet Gouvernements | | * | | |
| | | | | 3.1.4 Élaboration des cartes TEMSTAT pour 2007 | Bureau central du projet | | | * | |
| | | | | 3.1.5 Promotion des normes définies et des pratiques recommandées en ce qui concerne le projet TEM | CEE Bureau central du projet | * | * | * | * |

| Objectif | | Activité | | Interventions | Agent d'exécution | 2007 | | | |
|----------|--|------------------|---|--|--|------|----|-----|----|
| N° | Description | Rang de priorité | Description | | | I | II | III | IV |
| 4 | Intégration du réseau TEM dans le système paneuropéen de transport | 4.1 I | Coopération avec les organes compétents de la Commission européenne et d'autres organisations et institutions publiques au sein de l'Union européenne | 4.1.1 Coopérer avec les directions générales TREN, REGIO, ÉLARGISSEMENT de la Commission européenne | CEE Bureau central du projet | * | * | * | * |
| | | | | 4.1.2 Coopérer avec l'Initiative «Europe centrale» dans les domaines d'activité liés au transport et d'intérêt commun | CEE Bureau central du projet Gouvernements concernés | * | * | * | * |
| | | | | 4.1.3 Coopérer avec le programme du Gouvernement néerlandais «Partners for Roads» dans les domaines d'activité liés au transport et d'intérêt commun | Bureau central du projet Gouvernements concernés | * | * | * | * |
| | | | | 4.1.4 Renforcer le dialogue et la coopération avec des organisations non gouvernementales (IRU, DREO, Europlatforms, ASECAP, Eurochambres), des universités et des instituts de recherche | CEE Bureau central du projet Gouvernements Organismes concernés | * | * | * | * |
| | | 4.2 I | Coopération avec des pays de la région non membres du TEM | 4.2.1 Contribution du TEM dans la région de l'Europe centrale et orientale | CEE Bureau central du projet | * | * | * | * |

| Objectif | | Activité | | Interventions | Agent d'exécution | 2007 | | | |
|----------|-------------|------------------|---|--|--|------|----|-----|----|
| N° | Description | Rang de priorité | Description | | | I | II | III | IV |
| | | 4.3 I | Contribution du TEM au développement des liaisons Europe-Asie | 4.3.1 Contribution effective du TEM au développement des liaisons Europe-Asie | CEE Bureau central du projet | * | * | | |
| | | | | 4.3.2 Assurer le transfert de savoir-faire vers les pays concernés par les liaisons de transport Europe-Asie et partager avec ces pays l'expérience acquise et les pratiques suivies dans le cadre du TEM | CEE Bureau central du projet | * | * | * | * |
| | | 4.4 I | Coopération avec d'autres pays et entités | 4.4.1 Mettre en place une coopération étroite avec d'autres initiatives et projets connexes | CEE Bureau central du projet | * | * | * | * |
| | | | | 4.4.2 Établir des liens entre les plans TEM et les autres éléments du réseau (rail, ports de mer, ports intérieurs, aéroports) | CEE Bureau central du projet Gouvernements | | | | * |
| | | | | 4.4.3 Repérer les connexions entre le réseau TEM et les réseaux de transport des régions voisines | CEE Bureau central du projet | | | * | * |
| | | | | 4.4.4 Assurer la participation du TEM à l'application des nouvelles technologies et techniques (STI, télématique, informatique, etc.) | CEE Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |

| Objectif | | Activité | | Interventions | Agent d'exécution | 2007 | | | |
|----------|--------------------------------------|------------------|--|--|--|------|----|-----|----|
| N° | Description | Rang de priorité | Description | | | I | II | III | IV |
| 5 | Amélioration de la gestion du projet | 5.1 I | Activités du Comité directeur | 5.1.1 Sessions ordinaires | CEE Bureau central du projet Gouvernements | | * | | * |
| | | 5.2 I | Coopération avec la CEE | 5.2.1 Poursuivre et renforcer la coopération avec le Comité des transports intérieurs de la CEE et ses organes subsidiaires | CEE Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |
| | | 5.3 I | Coopération entre les pays du TEM pour tout ce qui concerne le transport routier | 5.3.1 Interroger les gouvernements sur leurs besoins | Bureau central du projet Gouvernements | * | * | * | * |

Annexe III
PLAN DIRECTEUR DU TEM
CALENDRIER DE SAISIE ACTUALISÉ POUR 2007

| ACTIVITÉ | 2007 | | | | | | | | | | | |
|--|-------|-------|------|-------|-----|------|--------|------|-------|------|------|------|
| | Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juill. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
| Collecte des données manquantes ou insuffisantes concernant des pays inclus dans le Plan directeur | | | | | | | | | | | | |
| Collecte des données concernant respectivement l'Arménie et la Slovénie | | | | | | | | | | | | |
| Définition des priorités concernant le réseau de base | | | | | | | | | | | | |
| Collecte des données concernant le statut du réseau de base et son développement | | | | | | | | | | | | |
| Élaboration du rapport sur l'état du réseau de base et l'avancement prévu | | | | | | | | | 1 | | | |
| Suivi de la mise en œuvre des projets prévus dans le Plan directeur | | | | | | | | | 1 | | | |
| Comparaison du réseau de base prévu dans le Plan directeur du TEM avec l'AGR | | | | | | | | | | | | |
| Élaboration de propositions concernant les modifications à apporter au réseau de base | | | | | | | | | 1 | | | |
| Tenue à jour et modernisation du SIG inclus dans le Plan directeur | | | | | | | | | | | | |
| Analyse de la sécurisation financière des projets prévus dans le Plan directeur | | | | | | | | | | | 2 | |
| Préparation d'une brochure de suivi du Plan directeur | | | | | | | | | | | | |
| Élaboration du mandat visant à permettre l'examen de la stratégie d'investissement pour 2008 | | | | | | | | | | | | |

Atelier/réunion

- 1 – Réunion sur la mise en œuvre des projets du Plan directeur, l'état du réseau de base et les modifications à y apporter.
 2 – Atelier sur la sécurisation financière des projets prévus dans le Plan directeur.

Annexe IV

